

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017

Membres en exercice : 21

Présents : 14

Votants : 15

Le quatorze décembre deux mille dix-sept, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à 20 heures sur convocation adressée le septième décembre deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre GAGNE

Étaient présents : Jean-Marc DELAVALLE, Clémence JUILLARD, Franck PLANET, Thérèse SIBERT, Jacques VEDRINE, Marinette REVERDY, Vincent RASO, Jean-Pierre ROBTON, Christiane PAGET, Bernard MAYET, Damien VAUDO, Sandrine CROST, Nicole VIELLARD

Étaient représentés :

Mandant	Mandataire
Danielle BERRODIER	Jean-Marc DELAVALLE

Absents : Patricia HARMANT, Michaël D'ALEO, Amélie PIGEON, Marine CAZEAUX, Sophie BEJUY, Richard GARCIA

Secrétaire de séance : Jacques VEDRINE

**Objet de la Délibération n° 2017-12-06
RÉVISION DES TARIFS DU SPANC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2221-1,

Jacques VEDRINE, adjoint délégué aux VRD, explique à l'Assemblée que la Commune a confié le suivi du service à un nouveau prestataire et qu'il est nécessaire de modifier les tarifs afin de couvrir les frais liés à sa rémunération ainsi qu'au fonctionnement du service.

Sur rapport de l'adjoint délégué, Jacques VEDRINE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Article 1 : Fixe les tarifs du SPANC comme suit :

OBJET	Taille de l'ANC	TARIFS Loyettes
Redevances du service		
Contrôle de conception et d'implantation des installations	<10 EH	130.00 €

	10 à 30 EH	170.00 €
	> 30 EH	225.00 €
Vérification supplémentaire suite à avis défavorable ou suite à modification du projet initial	<10 EH	165.00 €
	10 à 30 EH	250.00 €
	> 30 EH	330.00 €
Contrôle de réalisation des travaux	<10 EH	115.00 €
	10 à 30 EH	170.00 €
	> 30 EH	225.00 €
Contrôle complémentaire suite avis défavorable	<10 EH	80.00 €
	10 à 30 EH	100.00 €
	> 30 EH	150.00 €
Contrôle de bon fonctionnement d'une installation	<10 EH	110.00 €
	10 à 30 EH	165.00 €
	> 30 EH	220.00 €
Contrôle de conformité (par exemple transactions immobilières, CU) à la demande des propriétaires ou des notaires	<10 EH	170.00 €
	10 à 30 EH	260.00 €
	> 30 EH	335.00 €
Autres prestations		
Contrôle de la perméabilité des sols (méthode PORCHET)	Toutes installations	360.00 €
Pénalités		
Refus de visite ou contrôle (majoration de 50 % du contrôle de bon fonctionnement)/manquement constaté	<10 EH	165.00 €
	10 à 30 EH	247.50 €
	> 30 EH	330.00 €
Non réalisation des travaux dans les délais prescrits	<10 EH	220.00 €

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu
Commune de Loyettes

Accusé de réception en préfecture
001-210102240-20171214-D20171206-DE
Date de télétransmission : 18/12/2017
Date de réception préfecture : 18/12/2017

(majoration de 100 % du contrôle de bon fonctionnement)/manquement constaté	10 à 30 EH	330.00 €
	> 30 EH	440.00 €
Pénalité visite non effectuée du fait de l'usager (absence, installations inaccessibles)/manquement constaté	Toutes installations	60.00 €

Article 2 : Dit qu'ils entreront en application à compter du 1^{er} février 2018

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

Fait à Loyettes, le 14 décembre 2017
Le Maire,

Jean-Pierre GAGNE



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte